

**Séance du Conseil général du 19 mars 2018
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

Président : M. Vincent Berger

Secrétaire : M. Claude Gagnebin, Secrétaire communal

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, Assistante-secrétaire

1. Appel

Monsieur le Président, Vincent Berger : je souhaite la bienvenue à Madame le Maire, à Messieurs les Conseillers communaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à Madame et Monsieur les représentants des médias. Je procède à l'appel.

Messieurs Nusret Berisha, Matthias Bucheli et Jacky Epitiaux sont excusés.

Les membres du Conseil communal sont tous présents.

La séance de ce soir a été convoquée :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 8 du 28 février 2018
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 janvier 2018
3. Communications
4. Questions orales
5. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 231'500.00 destiné au financement de la cinquième étape des travaux de viabilité de la zone de l'Orée ainsi que son financement
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement
6. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 63'500.00 correspondant à la participation financière communale pour les travaux du Syndicat de chemins Les Bois 2 (deuxième étape) ainsi que son financement
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement
7. Nominations :
Election d'un membre à la Commission de vérification des comptes
Election d'un membre à la Commission d'estimation

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 janvier 2018

Le procès-verbal ne donne lieu à aucun commentaire et est donc considéré comme accepté tacitement.

Monsieur le Président, Vincent Berger : je remercie une nouvelle fois Marlyse pour son très bon travail.

3. Communications

Conseil général

Monsieur le Président, Vincent Berger :

Interpellation "Quelle eau boire ?" : l'année dernière, Monsieur Boni nous a fait part de son désir de boire de l'eau en carafes durant nos séances. Nous en avons discuté au bureau et avons décidé que pour des questions pratiques, économiques et d'hygiène nous n'allons pas aller dans son sens. Vous continuerez donc de boire de l'eau en bouteilles.

La Poste : en date du 31 janvier 2018, nous avons reçu la réponse de La Poste concernant le courrier envoyé par la Commune le 12 janvier 2018. *"Le réseau postal dans la commune des Bois. Votre lettre du 12 janvier dernier nous est bien parvenue et nous en prenons bonne note. En ma qualité de responsable de l'unité d'entreprise RéseauPostal, il m'appartient de vous répondre. Comme nous l'avons communiqué le 6 juin dernier à l'ensemble des communes du canton du Jura, un certain nombre de filiales traditionnelles (offices de poste) sont ou seront évaluées en vue d'être remplacées par une solution alternative, telle par exemple la filiale en partenariat (agence postale). Nous entendons, avec ledit développement du réseau postal, centrer notre stratégie sur les services proposés à la population. La diversification de nos points d'accès nous permet d'être présents pour notre clientèle, qu'elle soit privée ou commerciale, là où elle se trouve. Nous pouvons ainsi maintenir un service postal universel de qualité sur l'ensemble du territoire. Selon l'article 34 de l'ordonnance sur la poste, tout déplacement ou fermeture d'un office de poste ou d'une agence postale doit être discutée au préalable avec les autorités communales. Ainsi, l'analyse du dossier de la filiale Les Bois prévue d'ici 2020 donnera lieu à une discussion avec la Municipalité que nous associerons à nos réflexions dans le but de trouver une solution consensuelle. La solution retenue devra intégrer au mieux les attentes des deux parties, tout en sachant que la décision finale appartient à la Poste. En temps utile, c'est-à-dire ces prochains mois, nous prendrons contact avec votre Municipalité pour en discuter de vive voix. En espérant avoir clarifié la situation, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures. Poste CH SA, Thomas Baur, Membre de la direction du groupe, Responsable RéseauPostal."*

Motion : j'ai reçu une motion par courrier déposée par la Liste libre concernant la Commission de promotion économique. *"Administration communale, par le Président du Conseil général, 2336 Les Bois, Les Bois, le 11 janvier 2018. Monsieur le Président, le 25 novembre 2015, la Commission de promotion économique écrivait au Conseil communal pour manifester son mécontentement suite à des vices de forme dans la procédure de ventes de parcelles en zones mixtes ou industrielles. Le règlement stipule en effet que la commission émet un préavis pour tout projet et le soumet au Conseil communal. 3 cas ont été cités où la procédure de demande de préavis n'a pas été respectée : signature d'un droit préférentiel d'achat à la société Partner Immo, vente de la parcelle à Denis Bolzli au milieu de la zone de l'Orée, vente de la parcelle à Dominique Guenat. Suite à ce courrier, la Commission de promotion économique et le Conseil communal se sont réunis et ont réglé leur différend. Il a été convenu de solliciter la commission lors de chaque cas, selon le règlement de la commune. Malgré cet engagement, la commission a été surprise d'apprendre fin 2017 que le Conseil communal avait avalisé la vente d'une parcelle à Bernard Frésard, au beau milieu de la zone industrielle, et à Charles Arnoux, à nouveau sans préavis. Trois solutions se présentaient donc à ses membres : 1. Présenter leur démission unanimement compte tenu de l'irrespect que le Conseil voue à son travail et au règlement établi. 2. Proposer au législatif une abolition de cette commission permanente compte tenu du fait que le Conseil communal outrepassa ce règlement. 3. Proposer une motion qui oblige le Conseil communal à faire*

avaliser tout projet de vente de terrain en zone mixte et industrielle par le Conseil général. Compte tenu de ces multiples vices de formes et en vertu du respect de la démocratie et du travail des commissions, les membres de la Commission de promotion économique de la législature précédente, soit Jacques Boni, Paolo Cattoni, Pierre-Alain Frésard et Jacky Epitiaux proposent, par la voix des 2 Conseillers généraux soussignés, une modification du règlement par motion comme suit : toute vente de parcelle en zone mixte ou industrielle est soumise à l'approbation du Conseil général. Tout en vous remerciant, Monsieur le Président, de proposer cette adaptation du règlement au Conseil général par motion, nous vous faisons part de nos salutations les meilleures. Jacky Epitiaux, Pierre-Alain Frésard."

Postulat : ce soir, j'ai reçu un postulat. *"Les Bois, le 19 mars 2018, Conseil général de la Commune des Bois, Groupe PS – Les Verts. Postulat Un petit plus pour la nature et la convivialité au village. La Commune des Bois est prête à opter pour des aménagements et une gestion plus écologique de ses espaces publics et espaces verts. La population en sera le bénéficiaire direct, en plus de la flore et de la faune bien sûr. La commune peut également tirer un avantage financier d'un entretien moins soutenu de ses espaces publics. Une gestion différenciée, plus écologique, des espaces de verdure permet d'augmenter la diversité des milieux, d'enrayer la perte de la biodiversité tout en créant un espace de vie agréable. Mais l'abandon d'une gestion "propre en ordre" au profit d'une nature plus sauvage peut être perçu par les citoyens comme un défaut d'entretien. La démarche devrait porter sur les espaces susceptibles d'accueillir une gestion plus extensive ou d'être modifiés et diversifiés à court ou moyen terme (plates-bandes, îlots routiers, bords de route et talus, places de jeux, parcs, cours d'école, cimetière, parkings, etc.). Dans un premier temps, avant toute mise en œuvre de mesures concrètes, il s'agit de dresser le catalogue des espaces verts et d'associer la population à cet inventaire, puis de classer ces espaces en fonction de critères écologiques, culturels et sociaux."*

Motion : je viens de recevoir une motion. *"Les Bois, le 19 mars 2018, Conseil général de la Commune des Bois, Groupe PS – Les Verts. Motion Diminution de la contribution du canton du Jura aux frais de transport des élèves – Gros soucis pour les parents habitant l'extérieur du village. Par un courrier du 12 janvier dernier, la Commission d'école a été informée par le Service de la mobilité qu'à l'avenir les critères établis pour obtenir une reconnaissance de subventionnement du transport des écoliers allaient être revus dès la prochaine rentrée scolaire. Ceci a pour conséquence de remettre en question les arrêts et points de ramassage des écoliers. Pour les parents d'enfants domiciliés à l'extérieur du village, le service actuel mis en place donne entière satisfaction, surtout parce qu'il garantit la sécurité des enfants. Nous demandons qu'il ne soit pas démantelé et que la commune prenne en charge les frais qui ne seront désormais plus reconnus par le Canton. Vu la proximité de la nouvelle rentrée scolaire, nous demandons l'urgence de traiter cette motion. Groupe PS – Les Verts."*

Conseil communal

Madame le Maire, Marianne Guillaume :

Espace communal : une plainte pénale contre inconnu pour "dilapidation d'argent public" a été déposée. Le Conseil communal a déposé un dossier relatant les faits auprès du Procureur. Monsieur Urs Moser, Président de la Commission de construction, s'est chargé de son élaboration.

Inauguration de l'Espace communal le 27 octobre : une rencontre avec les utilisateurs et toutes les sociétés locales a été organisée. Après une brève information sur l'avancée de la construction, les représentants des sociétés et l'Ecole se sont exprimés sur leur participation à cette journée, soit pour des moments d'animation ou pour différentes contributions d'aides

pratiques. Un comité de six à sept personnes sera mis sur pied pour piloter l'organisation. La Commune de Charvensod a été invitée.

Petit rappel : la Commission construction, Monsieur Seuret, chef de chantier, et les artisans rappellent que personne ne peut visiter le chantier et se balader à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre, ceci pour des raisons de sécurité. Les artisans qui travaillent ne peuvent pas assurer la sécurité des curieux et nous demandent de faire ce rappel. Un tous-ménages sera envoyé concernant cette demande. Les aménagements extérieurs ont débuté.

Transports scolaires : conformément à la Loi scolaire jurassienne et l'Ordonnance du 29 juin 1993, une restructuration des transports a été décidée en Commission d'école dès la rentrée scolaire 2018. Cette loi définit un cadre assez clair de subventionnement, cadre non appliqué jusqu'à ce jour. L'article 15, alinéa 2 stipule : "*La longueur du trajet justifie un transport scolaire lorsque les élèves ont à parcourir pour se rendre à l'école ou au transport public ou scolaire le plus proche une distance d'au moins 2 kilomètres s'agissant de l'école infantine et primaire et d'au moins 3 kilomètres pour l'école secondaire.*". Pour l'année en cours, il en résulte que certains parents ne bénéficieront plus de ces transports ; nous avons donc les ayants droit et les non ayants droit ! Dès lors et pour la période 2018-2019, un seul bus sera nécessaire et sera pris à la répartition des charges cantonales. Les CJ feront une nouvelle offre. Une délégation des parents a été reçue par le Conseil communal et nous avons envisagé toutes les pistes. Un règlement communal n'a jamais vu le jour et le Conseil communal souhaite actuellement respecter la réglementation cantonale. En cas de démarches futures, le Conseil communal désire que chaque ferme, chaque famille extérieure au village bénéficie d'une égalité de traitement et, pour le moment, aucune solution satisfaisante ne pointe. Cette éventuelle proposition engendrerait d'importants coûts financiers à charge de la Commune. Il conviendra de créer un règlement par rapport à ces transports si une suite est donnée à cette demande des parents.

4. Questions orales

Il n'y a aucune question orale.

5. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 231'500.00 destiné au financement de la cinquième étape des travaux de viabilité de la zone de l'Orée ainsi que son financement
- b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement

a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 231'500.00 destiné au financement de la cinquième étape des travaux de viabilité de la zone de l'Orée ainsi que son financement

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : la viabilité du secteur de l'Orée n'est pas terminée, principalement les parcelles à l'Est de la zone. Suite à des demandes d'entreprises de venir s'établir aux Bois, un crédit supplémentaire de Fr. 231'500.00 est demandé au Conseil général y compris les suppléments d'honoraires pour les prestations d'ingénieurs civils à AF Toscano (anciennement bureau Jobin Partenaires SA). Le dépassement se monte à 17.56 % du crédit initial voté en 2003. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : la justification de ce dépassement s'explique en partie pour les travaux complémentaires pour la suppression de la doline se trouvant sur la parcelle n° 1195, soit celle appartenant à Silton Immobilier, pas repérée à l'époque. Le renchérissement de 2003 à 2017 se monte à 4.8 % du crédit global et il faut y rajouter les frais d'honoraires pour l'ingénieur civil qui se montent à Fr. 56'580.00. Une modification de peu d'importance doit être faite avant la parcelle n° 1203 de 3'500 m² située tout à l'Est, soit à la pointe. Une place de rebroussement pour camions de 9,50 mètres est prévue. La route n'ira pas jusqu'au bout de la parcelle, ceci afin de sécuriser tout le secteur de Rière le Carré et éviter que des visiteurs indésirables et malintentionnés prennent la fuite par un chemin qui va directement sur Le Bois-Français. En 2002-2003, il paraissait normal qu'une zone de type industriel puisse être accessible des deux côtés. Les interventions policières suite aux visites nocturnes de malfrats nous incitent à réduire ces voies d'accès. Dans la zone mixte, un cheminement piétonnier avait été prévu. Les ventes de parcelles font qu'actuellement ce cheminement est devenu obsolète et nous prévoyons de le supprimer. La construction prochaine de deux immeubles locatifs permettra aux habitants de la zone MA d'accéder à la route cantonale sans devoir utiliser ce passage.

Monsieur Pierre-Alain Frésard : le groupe PCSI a abordé le problème de cette route et on est d'avis qu'il faut tout de même la faire ressortir au Bois-Français, c'est plus logique pour la fluidité de la zone. C'est ce qui était prévu au départ et on préfère que la viabilisation soit terminée et que ça ressorte au Bois-Français.

Monsieur Martial Farine : concernant cette place de rebroussement, elle se trouverait où ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : elle se trouve juste après les 3'500 m² vers la ligne de chemin de fer.

Monsieur Edwin Bischof : pour les vélos et piétons y a-t-il quelque chose de prévu ? Ou doivent-ils sortir sur la route cantonale au Bois-Français ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : c'est une zone industrielle.

Monsieur Edwin Bischof : il y a quand même des piétons et des vélos qui viennent depuis le Bois-Français. S'il n'y a plus de bus scolaire, il y aura aussi des enfants.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : rien n'a été prévu parce que c'est un autre problème d'élargir le passage existant. Ce n'est pas dans cette zone-là qu'on peut faire ça. Il y a du trafic de camions, d'artisans et ce n'est pas la bonne zone pour faire des passages pour les enfants.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : il faudrait peut-être revoir en profondeur le dossier parce qu'il y a des nouveaux éléments par rapport à ces transports d'enfants qui seront supprimés. Ça serait quand même judicieux qu'il y ait une zone sécurisée depuis Le Bois-Français jusqu'au village parce qu'il y a beaucoup d'enfants aujourd'hui au Bois-Français et je pense qu'il faut quand même prendre ça en considération et revoir la sécurité de la route. Au Bois-Français, c'est très dangereux, les enfants doivent traverser la route cantonale, il n'y a pas de passage pour piétons, il n'y a pas de 60 km/h. Pour moi, c'est une carte à jouer, si on veut cette zone, il faut revoir des chemins d'accès sécurisés pour les enfants.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : c'est vrai qu'on n'avait pas cette donnée-là quand on a refait l'offre pour les ingénieurs.

Monsieur Yann Chappatte : concernant ces différentes zones, on a relevé un élément surprenant dans le cadre de notre réunion de parti. On a besoin de cohérence dans nos différentes zones. Aujourd'hui, on découvre qu'on a des immeubles résidentiels qui seront dans une zone mixte. Notre zone industrielle va fondre comme peau de chagrin, elle restera limitée et on sait qu'à l'avenir on ne pourra pas en créer et en développer de nouvelles en fonction des différentes directives cantonales. On souhaite donc qu'on soit prudents avec les prochains projets qu'on aura pour être sûrs qu'on utilise à bon escient les zones telles qu'elles

sont prévues, soit l'industrie pour l'industrie et les zones mixtes pour les projets mixtes. Là, on a semble-t-il un léger décalage qui s'est fait et ça pourrait porter préjudice à l'avenir sur des projets plus importants. D'autre part, j'ai une question : sur les projets en cours ou en route, est-ce qu'il est probable que certains puissent être localisés dans des zones plus adéquates ? Je pense à l'artisanat dans la zone mixte et les immeubles résidentiels dans des zones d'habitation qu'on aurait encore dans le village à disposition.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : pour les immeubles à Progressia, on n'avait pas d'autres parcelles dans le village pour les implanter.

Monsieur Gilles Cattin : j'aimerais apporter un complément d'information parce que j'ai fait partie de la Commission de promotion économique durant de nombreuses années. Suite à l'échec du projet Franck Muller, Monsieur Yann Chappatte faisait déjà partie du Conseil général à cette époque, il y a de nombreuses années, la Commission de promotion économique et le Conseil communal ont reçu de nombreuses entreprises pour divers projets en tous genres : marchands de tapis, horlogers, marchands de cuir, etc. Le développement de cette zone ne convient pas forcément à tout le monde. Monsieur Chappatte parle d'habitat. Je tiens quand même à souligner que lors du projet Franck Muller, tout le secteur situé en dessous du garage était concerné par de l'habitat. Là, on s'est permis de reprendre cette option, il n'y a donc pas de modification de zone. On avait aussi beaucoup reproché au Conseil communal de ne plus avoir d'appartements à louer sur la Commune des Bois. On vend à tour de bras des terrains pour de nouveaux propriétaires et non pas de nouveaux locataires. La société Progressia s'est avancée, nous a abordés et prévoit de construire sur un terrain en déshérence depuis environ 20 ans. Nous avons pris une décision. Après, on peut toujours discuter et dire "est-ce que c'est à bon escient d'accueillir telle ou telle entreprise ?". La Commission de promotion économique est au courant des dossiers et peut proposer des choses adéquates par rapport au Conseil communal.

Monsieur Pierre Stauffer : je rebondis sur ce qui a été dit tout à l'heure. Je pense qu'une liaison avec le passage à niveau pour les enfants qui vont au Bois-Français, au Peu-Claude serait judicieuse. Avec la Commission d'urbanisme, je me suis penché sur le PAL et il me semblait qu'il y avait une liaison en bordure des voies de chemin de fer pour permettre de mettre ces enfants en sécurité. C'est un souhait de maintenir ça. Je pensais aussi à une piste pour les cavaliers, mais ce n'est peut-être pas l'idéal à côté d'une ligne de chemin de fer. J'abonde dans le sens de ce qu'a dit Cyril Jeanbourquin. Il faut maintenir une liaison qui ne serait pas fréquentable par les voitures avec des obstacles pour empêcher le transit.

Madame Andrée Guenat : j'ai une question par rapport à ces deux blocs. Il n'y aura plus de petit chemin pour les piétons pour venir au village ? Ça veut dire que si des personnes âgées qui habitent ces blocs veulent venir au village, elles devront faire tout le tour par le garage ?

Monsieur Gilles Cattin : non. Par rapport au projet de Progressia, le cheminement se fait par le chemin qui monte depuis chez Madame Boichat.

Monsieur Yann Chappatte : je vous remercie pour les précisions qui ont été données. Ce n'était pas par rapport aux projets, mais par rapport aux zones, mais si les projets sont trop avancés, tant pis. Peut-on encore juste nous préciser les parcelles qui seraient encore disponibles après les projets qui sont conclus ? D'autre part, il est plus que nécessaire de prévoir un chemin d'accès pour les piétons. Ça rend service aux piétons, aux écoliers, aux cyclistes. Le minimum du minimum c'est une voie d'accès pour la mobilité douce. Ça renforcera la sécurité. Maintenant, je ne suis pas convaincu qu'un chemin de retournement pour les camions soit judicieux, même si je peux comprendre les démarches et les réflexions faites. Pensez vivement qu'un chemin piétonnier rendra service aux habitants et aux touristes. C'est une nécessité.

Au vote, le point 5 a) est accepté à l'unanimité.

b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement

Au vote, le point 5 b) est accepté à l'unanimité.

6. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 63'500.00 correspondant à la participation financière communale pour les travaux du Syndicat de chemins Les Bois 2 (deuxième étape) ainsi que son financement
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement

a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 63'500.00 correspondant à la participation financière communale pour les travaux du Syndicat de chemins Les Bois 2 (deuxième étape) ainsi que son financement

Entrée en matière.

Monsieur Christophe Baume : lors de sa séance du 10 décembre 2012, le Conseil général avait accepté le principe du versement d'une participation financière de Fr. 560'650.00 en faveur du Syndicat de chemins Les Bois 2 en constitution. Cette contribution correspond à la subvention que les communes doivent verser dans le cadre d'ouvrages d'amélioration foncière. Afin de soutenir ce projet et de lui donner toutes ses chances d'être réalisé, la contribution communale a été fixée à 15 % du devis au lieu de 7.5 % comme la loi le prescrit. Il y a lieu de passer maintenant à la seconde étape de réalisation de ce projet et d'en approuver sa participation financière en tant que propriétaire. Dans le calcul de l'évaluation des coûts, la Commission d'estimation est chargée de fixer les principes de répartition des frais et d'élaborer ceux-ci avec la collaboration du directeur technique. Sur la base de ces informations, le Conseil communal vous propose d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne désirant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Monsieur Christophe Baume : les chemins suivants font partie de la deuxième étape des travaux : chemin n° 1 accès à la ferme Godat Sous-le-Mont, chemin n° 2 accès à la ferme de l'Aiguille, chemin n° 4 accès au bâtiment de la colonie de Haute-Sorne au Cerneux-Godat, chemin n° 10 liaison Le Boéchet – Le Canon (itinéraire cyclable), chemin n° 11 accès Les Prailats – La Combatte du Pas, chemin n° 12 chemin des Rosées-Dessous. Les travaux ont été mis en soumission en juin 2017 et ont été adjugés par le comité du SCB2 à l'entreprise François Donzé SA de Courgenay et ceci pour un montant total de Fr. 1'335'000.00. Il ressort une participation de 35.3 % de la Commune des Bois en tant que propriétaire sur le chemin n° 1, soit un montant de Fr. 16'080.00, 50 % sur le chemin n° 11, soit Fr. 22'500.00 et pour le chemin n° 12, 50 %, soit Fr. 24'540.00, soit un total de Fr. 63'120.00, arrondis à Fr. 63'500.00. Le financement de cet objet est prévu par emprunt.

Madame Andrée Guenat : à La Large-Journée, chemin qui mène à la chapelle, les travaux ont été commencés lors de la première étape, mais n'ont jamais été terminés. On a démoli une route qui existait (ancienne route cantonale), alors qu'un simple revêtement aurait suffi. Les travaux se sont arrêtés à 20 mètres de la première maison : coût Fr. 30'000.00. Pour faire ça, on a détruit tout un biotope. Sur ce bord de route, il y avait quatre fourmilières, une variété

de fleurs rares et on a coupé 22 sapins. A l'époque, la Société d'embellissement avait mis un banc au bord de cette petite forêt, petit endroit ombragé qui prêtait au repos du promeneur. Actuellement, ce banc se trouve perdu au milieu de nulle part. Une chose est sûre, on n'a plus envie de s'y arrêter. Lors de la coupe de ces 22 sapins, il avait été promis de les replanter, chose qui n'a pas été faite. Quant à la réfection de la route, les travaux se sont arrêtés à 20 mètres de la première maison. La route arrivant aux habitations n'est qu'un tapis de nids de poules. Je ne comprends pas le fonctionnement de cette commission. Lors de ce genre de travaux, il vaut mieux être les premiers sur la liste sinon vous vous retrouvez avec des travaux jamais terminés. Ma question est : est-ce que dans le crédit que vous nous demandez d'approuver ce soir il est prévu de faire terminer les travaux commencés ? D'autre part, en tant que commune, je ne comprends pas que l'on puisse faire faire les travaux de ces chemins par une entreprise venant d'Ajoie, alors que nous avons des entreprises compétentes sur la commune, voire aux Franches-Montagnes. Je pense qu'aucune commune d'Ajoie aurait fait une adjudication aux Bois pour ce genre de travaux.

Monsieur Christophe Baume : pour répondre à la première question, aucun montant n'est prévu dans cette étape pour terminer les travaux. Pour les travaux entrepris lors de la première étape, je ne sais pas si vous en avez eu connaissance, mais il y a eu des problèmes financiers. Il y a eu un dépassement très important. Il a fallu stopper les travaux, trouver une solution pour régler le surcoût. La suite des travaux, l'accès depuis la route jusqu'à la ferme de la famille Jobin, sera effectuée lors de la troisième étape. On a dû reporter ces travaux. Quant à la plantation, on a abattu des sapins, mais le chiffre de 22 me paraît exagéré.

Madame Andrée Guenat : je les ai comptés.

Monsieur Christophe Baume : toutes les modifications qui sont apportées au biotope ou quoi que ce soit doivent être compensées. Une étude a été faite par le bureau spécialisé de Monsieur Michel Blant, et toutes les mesures de compensation seront effectuées. Une plantation sera faite cette année. D'autres biotopes ont été créés. Par rapport au choix de l'entreprise, ces travaux sont soumis aux règles du marché public. Il y a un barème multicritères, dont essentiellement le prix. C'est sur cette base-là que les entreprises sont choisies. Pour cette deuxième étape, 12 entreprises ont participé à la séance d'information, environ 10 entreprises ont soumissionné, dont deux des Franches-Montagnes et l'une était la plus chère de toutes. Quand je vous dis la plus chère de toutes, c'était Fr. 600'000.00 de différence. Le marché public, c'est comme ça, on ne peut pas choisir comme on veut.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : est-ce que c'est possible de connaître le revêtement qu'il y aura sur ces chemins ?

Monsieur Christophe Baume : pour le chemin n° 1 c'est du goudron, le chemin n° 2 du béton en bandes de roulement (c'est-à-dire deux bandes de roulement d'un mètre avec une bande en groise au milieu qui fera office de chemin piétons), le chemin n° 4 du goudron, le chemin n° 10 du goudron, le chemin n° 11 de la groise et le chemin n° 12 du goudron.

Monsieur Martial Farine : je viens d'apprendre que le chemin n° 10 reliant Le Boéchet au Canon sera goudronné sur l'intégralité de son tronçon. Je le savais déjà avant, plusieurs citoyens nous ont interpellés pour nous dire leur stupéfaction, leur incompréhension ou leur désapprobation. Par ailleurs, nous avons appris que plusieurs oppositions ont été formulées après la mise à l'enquête qui a eu lieu dernièrement. Il semblerait qu'une opposition ait été levée après que la barrière qui était projetée le long du chemin ait été abandonnée, qu'une autre ait été levée après que le montant de la participation financière d'un propriétaire ait été diminuée, qu'une troisième ait été levée après que deux membres de la commission d'estimation soient allés visiter l'opposant en lui disant qu'il intervenait trop tard. Est-ce que c'est courant d'aller visiter un opposant à domicile ? Pour la dernière opposition, cette même commission a utilisé le même argument en ajoutant que si l'opposant maintenait son

opposition, il avait bien peu de chance de gagner au tribunal. Je m'étonne donc que deux oppositions aient été traitées alors qu'on a dit à deux autres opposants qu'ils arrivaient trop tard. Toutes les oppositions ont pourtant été transmises dans les délais prescrits par la mise à l'enquête. Vous voudrez bien dissiper mon étonnement. A ce stade, j'ai deux questions : est-ce correct que la participation financière d'un propriétaire a été diminuée ? Si oui, selon quels critères ? Deuxièmement, est-ce que les participations des autres propriétaires seront également diminuées pour garantir l'équité et l'égalité de traitement de ces propriétaires ? Ce qu'il faut savoir sur ce projet, c'est que ce chemin aura une largeur de 3 mètres, (c'est la largeur du chemin qui mène à la Maison-Rouge), tout en goudron sur plus de 600 mètres. Il faut savoir qu'il s'agit également d'une piste cyclable. Une piste cyclable de 3 mètres de largeur : à l'évidence, nos cyclistes ont pris de l'embonpoint ! Seul le Canton demande que ce tronçon soit mis en dur, alors qu'il existe de nombreuses pistes cyclables ailleurs dans le pays qui ne sont pas en dur, qui sont en groise par exemple. S'agissant aussi d'un itinéraire pédestre officiel, le Plan directeur cantonal dans sa fiche n° 3.22.1 demande *"il convient en particulier de réduire encore la part des tronçons en dur sans pour autant diminuer l'ampleur du réseau."* Notez avec moi la contradiction entre les instances communales, d'une part celles qui demandent des pistes cyclables, et, d'autre part, celles qui demandent des itinéraires pédestres. Sachant qu'il ne s'agit en aucune façon d'une amélioration foncière dans le sens où aucun agriculteur n'a besoin de ce chemin pour aller exploiter ses terres, ni donner accès à une ferme isolée. J'en veux pour preuve qu'il n'y a personne qui l'utilise actuellement. C'est une information qui m'a été donnée par la Deuxième section, la Deuxième section qui est aussi propriétaire du terrain et qui m'a dit qu'elle n'avait absolument rien à gagner dans ce projet. Si mes calculs sont bons, c'est une surface approximative de 18 ares qui sera perdue sur une surface agricole. J'imagine que les représentants du monde agricole présents ici seront sensibles à la perte d'une partie de leur outil de travail. Tout chemin en dur induit du trafic motorisé non souhaité. Quelles seront à ce propos les mesures que proposera le Conseil communal pour garantir que seul le trafic cycliste sera autorisé sur ce chemin ? Bien entendu, ce tracé ne pourra pas être utilisé pendant les cinq à six mois d'hiver où il y a de la neige ou du verglas dans cette région. A l'évidence, si nous pouvons sans autre accepter la création d'une piste cyclable, la mise en dur n'est aucunement justifiée. Goudronner un chemin de 3 mètres de large sur 600 mètres utilisable 6 à 7 mois par année, c'est du gaspillage. Nous sommes très favorables à une mobilité douce, mais ce n'est pas pour mettre des chemins en dur.

Monsieur Christophe Baume : pendant la période de dépôt public qui a eu lieu en septembre-octobre, il y a eu sept oppositions. Tous ces opposants ont été reçus au bureau communal pour une première séance de conciliation. Certaines ont abouti, d'autres pas. On a donné une seconde chance à ceux qui ont maintenu leur opposition pour discuter et prendre acte du maintien de leur opposition. On s'est déplacés chez une personne car le cas était très particulier au milieu du chemin n° 10. On est revenus en effet sur une répartition qui avait été effectuée pour un exploitant pour la simple et bonne raison qu'il a pu nous prouver que son domaine était partagé en deux par un chemin en béton qui mène à sa ferme. La moitié de son domaine est à gauche du chemin et l'autre moitié sur la droite du chemin. La totalité de son domaine a été prise en compte pour la répartition des frais. Il a pu nous prouver qu'il n'y a aucune utilisation du chemin n° 10 à partir de la barrière actuelle, ce qui est en groise maintenant. Pour la moitié du domaine à droite de son chemin, il n'accédera jamais par ce chemin. C'est la raison pour laquelle la participation financière a été revue. Ce n'est pas vraiment juste qu'aucune exploitation ou aucun bâtiment utilisera ce chemin. Les champs sont desservis par ce chemin, il y a des entrées de parcelles, par exemple pour Monsieur Montavon. Il faut savoir que c'est une piste cyclable, mais toute la mobilité douce peut y

transiter : cavaliers, piétons. Toutes ces instances ont désiré que ce chemin soit fait en dur. Il y a eu davantage de problèmes avec les propriétaires fonciers qu'avec ces instances. Ce sont ces instances qui nous ont demandé de mettre ce chemin en dur. Ces instances-là participent à hauteur de 50 %, c'est-à-dire Fr. 270'000.00. En payant le 50 %, ils ont pu faire pencher la balance.

Monsieur Martial Farine : pourquoi 3 mètres de large pour une piste cyclable ?

Monsieur Christophe Baume : pour qu'il soit subventionné par la Confédération et le Canton, ce chemin doit être reconnu comme desserte agricole. Les 30 % et 35 % du Canton et de la Confédération ne tomberont pas si ce n'est pas une desserte agricole. Ce chemin aura donc plusieurs vocations : piste cyclable et desserte agricole. Tout exploitant agricole pourra transiter par là. Ça sera un chemin où tous les véhicules à moteur seront interdits exceptés les véhicules agricoles. Du moment où il s'agit d'une desserte agricole, il doit correspondre à un certain gabarit. Dans les années 1980, c'était 2.50 mètres et maintenant c'est 3 mètres de largeur.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : je suis un peu perdu au niveau des subventions. On a parlé une fois de 50 % et une fois de 35 %.

Monsieur Christophe Baume : c'est 35 % de participation de l'OFAG et 30 % de participation du Canton. Si on ne respecte pas le gabarit, ces deux subventions agricoles ne viennent pas.

Monsieur Philippe Oppliger : sur ce chemin-là, vous voulez mettre des bovi-stops ? Ou des barrières ?

Monsieur Christophe Baume : dans le premier projet, justement pour protéger les piétons des vélos, on avait une barrière tout le long du chemin avec 3 bovi-stops sur le tronçon. Cette barrière a suscité des oppositions : on veut que le bétail puisse circuler librement et que tout le monde puisse aller à travers sans barrière. Il y aura seulement un bovi-stop qui sera mis à la place de l'actuelle barrière Chez Chailat.

Monsieur Raphaël Schärz : quand Monsieur Farine dit qu'aucun agriculteur va servir ce chemin, c'est faux. Il y a quand même une dizaine d'ayants droit qui ont des bêtes là et qui peuvent servir ce chemin. Concernant le fait qu'on devrait être sensibles à l'utilisation du terrain et ne pas soutenir un chemin de 3 mètres de large, actuellement, par place, il y a quand même une dizaine de mètres où il n'y a aucun rendement. Au niveau de l'utilisation du terrain, je ne crois pas que ça va changer grand-chose.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : ça ne sera pas bordiers autorisés ? Les gens qui habitent par exemple chez Monsieur Jean-Pierre Guenot et qui vont au Noirmont ne pourront pas passer par là ? Ils perdent 5 minutes de passer par le village.

Monsieur Christophe Baume : c'est une bonne question. Il faudra trouver une solution. Ça sera probablement bordiers autorisés. De toute façon, ça sera quelque chose qui autorise les véhicules agricoles et, après, c'était aussi une demande de Monsieur Lukas Schneider qu'il puisse passer par là. Il était opposant, mais il a réalisé que c'était peut-être aussi un gain de temps de passer par là.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : est-ce qu'il y aura vraiment des contrôles au départ ? Parce qu'on sait très bien que les Français vont passer par là. Il faudra être très vigilants et faire des contrôles.

Monsieur Martial Farine : je me demande comment font les agriculteurs pour aller dans les champs. J'ai plein de questions comme ça, ce n'est pas très important. J'aimerais qu'on abandonne la mise en dur de ce chemin. En groise, ça marcherait tout aussi bien. On sait très bien qu'à long terme les frais d'un chemin en groise sont moins élevés que pour un chemin en dur. On a parlé tout à l'heure des subventions. Ce n'est pas parce qu'on reçoit des subventions qu'on doit absolument faire le plus grand possible. Les subventions qu'on reçoit ce n'est pas de l'argent qui tombe du ciel. C'est toujours nous qui les payons. C'est toujours

le contribuable qui donne des sous pour avoir ces choses-là. Ce n'est pas parce qu'on a des subventions qu'il faut bétonner la moitié du canton. Si on abandonne la mise en dur de ce chemin, on fera des économies substantielles pour terminer les travaux dont Madame Guenat parlait tout à l'heure. C'est une proposition que je fais au nom du Groupe PS – Les Verts.

Monsieur Christophe Baume : je voudrais juste ajouter que la mise à l'enquête a eu lieu en septembre – octobre. Durant 30 jours, on pouvait faire opposition. C'est durant cette période que tout propriétaire foncier, y compris la commune, doit faire opposition s'il le souhaite. Après ce délai, vous n'avez plus aucune chance de modifier le tracé ou quoi que ce soit. Si on voulait discuter du revêtement, il fallait le faire durant le délai d'opposition. Maintenant, vous n'avez plus aucun moyen de modifier le projet. Les oppositions dont on a parlé avant ont été reçues durant le délai légal. Il y en a d'autres qui sont arrivées trop tard et qui n'ont donc pas pu être traitées.

Monsieur le Président, Vincent Berger : je suis un peu ennuyé avec la proposition de Monsieur Farine car ce n'est pas vraiment ce que l'on doit voter ce soir.

Monsieur Claude Gagnebin : ce soir, on vote sur un crédit de Fr. 63'500.00 correspondant à notre participation pour les travaux du Syndicat de chemins Les Bois 2, deuxième étape, en tant que propriétaire foncier pour les chemins 1, 11 et 12. Le chemin n° 10 dont on parle depuis 15 minutes n'est pas du tout concerné. On peut ne pas être d'accord avec la proposition du chemin n° 10, mais ça concerne le Syndicat. C'est le Syndicat qui est maître de l'ouvrage, nous on n'est que propriétaire foncier pour les chemins 1, 11 et 12 qui nous concernent. Le chemin n° 10 ne nous concerne pas. Si on veut que cette liaison Le Boéchet – Le Canon soit revue, il faut voter le refus du crédit. Mais on ne peut pas dire maintenant au Syndicat, revoyez le chemin Le Boéchet – Le Canon parce que ça ne nous plaît pas.

Monsieur le Président, Vincent Berger : je ne peux donc pas prendre en compte la proposition de Monsieur Farine.

Monsieur Martial Farine : je peux juste avoir une précision ? Je n'ai pas bien compris. Il faudrait refuser ce crédit, mais le chemin n° 10 n'entre pas là-dedans alors on fait quoi ? On ne peut absolument rien faire sur ce chemin ?

Monsieur Claude Gagnebin : pour le chemin n° 10, on ne peut rien faire, mais du moment que le Conseil général dit non au Fr. 63'500.00, ça remet en question l'ensemble du projet. Le Syndicat en prendra acte et il fera peut-être un nouveau projet. Mais ça, ce n'est pas notre problème.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : il faut être vigilants et ne pas refuser le crédit parce qu'il y a des gens qui se sont engagés, il y a des fermes qui attendent que leur immeuble soit desservi. Je pense que ce n'est pas ce soir qu'on doit débattre de ce chemin. Il y a eu un dépôt public, il y a eu un délai d'opposition. Maintenant, il est temps de dire oui à ce projet.

Monsieur Gilles Cattin : j'aimerais recentrer le débat. Par rapport au Règlement du Conseil général, l'article 36, alinéa 3 stipule "*à l'exception des membres du Conseil communal et des commissions consultatives, une personne ne pourra s'exprimer que deux fois au sujet de la même affaire.*". Si on veut discuter du développement durable et des souris qu'on écrase entre Le Boéchet et Chez Chailat, ça ne fait même pas partie de l'ordre du jour. J'aimerais donc bien qu'on revienne un petit peu à nos oignons.

Monsieur le Président, Vincent Berger : je vous remercie, j'allais le dire, vous avez atteint votre quota, Messieurs Farine et Jeanbourquin.

Madame Andrée Guenat : j'ai quand même l'impression qu'on se retrouve devant le fait accompli et qu'on doit juste faire avec.

Monsieur Edwin Bischof : cette étape est prévue pour quand ?

Monsieur Christophe Baume : mai 2018.

Monsieur Edwin Bischof : les frais pour les autres chemins, ils sont aussi décidés ? Parce que les propriétaires n'ont encore rien reçu. Je ne comprends pas, on vote ici sur un crédit pour ces chemins et pour les autres chemins, les propriétaires n'ont encore rien reçu.

Monsieur Christophe Baume : vu qu'il y a eu un dépôt public, un projet avec répartition des frais au mois de septembre, tous les propriétaires ont été avisés de ce que ça leur coûtera.

Monsieur Edwin Bischof : je n'ai rien reçu.

Monsieur Christophe Baume : on regardera ça ensemble après.

Monsieur Yann Chappatte : je reviens rapidement sur le droit à la parole. Effectivement, c'est deux fois par objet. Par contre, Monsieur Farine est intervenu une fois supplémentaire, mais c'est une fois au nom d'un parti et ça, il en a le droit. Je ne sais pas combien de fois il a pris la parole, mais je vous rends attentifs au fait qu'il a le droit de s'exprimer une fois supplémentaire au nom de son parti. On a la possibilité de demander une fois supplémentaire et cela peut être octroyé ou refusé.

Madame Laurence Babey : si j'ai bien compris, lorsqu'il y a un nouveau projet du Syndicat de chemins, les propriétaires peuvent faire opposition et la commune aussi. Ça veut dire le Conseil communal ou bien le Conseil général ? Est-ce que c'est quelque chose qui passe au Conseil général dans le cadre d'une nouvelle étape ?

Monsieur Christophe Baume : je pense qu'en premier lieu c'est le Conseil communal. Après, c'est un dépôt public, ça a paru dans la feuille officielle, c'était déposé ici, les membres des partis politiques, les membres du Conseil général peuvent s'y opposer, mais dans les délais d'opposition.

Au vote, le point 6 a) de l'ordre du jour est accepté ; il obtient 14 voix pour et 1 contre.

b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement

Au vote, le point 6 b) de l'ordre du jour est accepté par 12 voix, sans avis contraire.

7. Nominations :

Election d'un membre à la Commission de vérification des comptes

Election d'un membre à la Commission d'estimation

Election d'un membre à la Commission de vérification des comptes

Monsieur Raphaël Schärz : le Groupe UDC propose la candidature de Monsieur Gaëtan Cattin.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Monsieur Gaëtan Cattin est élu par 16 voix, sans avis contraire.

Election d'un membre à la Commission d'estimation

Aucune proposition n'est faite.

Monsieur le Président, Vincent Berger : nous reportons ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance. Nous arrivons au terme de cette séance. Je vous remercie toutes et tous d'y avoir participé, je vous souhaite une excellente soirée ainsi qu'une très bonne semaine.

La séance est levée à 21 heures.

Au nom du Conseil général

Les Bois

Le Président: La Secrétaire :

Vincent Berger Marlyse Jobin